



15 et 16 juin 2018

20^e Rallye Régional de la Haute Vallée de la Loire

Coupe de France des Rallyes

Règlement Particulier



Intermarché
CONTACT
Le Monastier

NISSAN
B-NY
AUTOMOBILES

CAVE CRESPY
VINS & BOISSONS
43100 Le Monastier-sur-Gazelle
04 71 03 85 72

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA HAUTE VALLÉE DE LA LOIRE

Place du Vallat - 43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE

www.asa-hvl.fr - asahvl@orange.fr



REGLEMENT PARTICULIER

20^{ème} Rallye Régional Haute Vallée de la Loire les 15 et 16 juin 2018

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 14 mai 2018
Ouverture des engagements :	Lundi 14 mai 2018
Clôture des engagements :	Lundi 04 juin 2018
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 02 juin 2018
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 02 juin, Dimanche 10 juin et le vendredi 15 juin 2018 de 09h00 à 18h00 vendredi 15 juin 2018 de 17h 30 à 21h30
Vérifications des documents le :	
Lieu : Salle des fêtes du Monastier/Gazeille	
Vérifications des voitures le :	vendredi 15 juin 2018 de 17h45 à 21h45
Lieu :	Collège Laurent Eynac 43150 Le
Monastier/Gazeille	
Heure de mise en place du parc de départ le :	Vendredi 15 juin 2018 à 17h45
Lieu :	Collège Laurent Eynac 43150 Le
Monastier/Gazeille	
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	vendredi 15 juin 2018 à 20h45
Lieu :	PC DU Rallye, Collège Laurent Eynac 43150 Le Monastier/Gazeille
Publication des équipages admis au départ le :	vendredi 15 juin 2018 à 22h30
Lieu :	Cour du Collège Laurent Eynac 43150 Le Monastier/Gazeille
Publication des heures et ordres de départ le :	vendredi 15 juin 2018 à 22h30
Lieu :	Cour du Collège Laurent Eynac 43150 Le Monastier/Gazeille
Départ du :	Collège Laurent Eynac au Monastier/Gazeille le samedi 16 juin 2018 à 08h30
Arrivée au :	Collège Laurent EYNAC à Le Monastier le samedi 16 juin 2018 à partir de : 18h13
Vérification finale le :	Samedi 16 juin 2018 à partir de :18h13
Lieu :	Garage TITAUD (Peugeot) à Le Monastier
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye le :	Samedi 16 juin 2018, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc d'arrivée.
Lieu :	Collège Laurent EYNAC à Le Monastier/Gazeille
Remise des prix le :	Samedi 16 juin 2018 à partir de 22h30
Lieu :	Salle des fêtes du Monastier/Gazeille

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire organise les 15 et 16 juin 2018 en qualité d'organisateur administratif et technique le

20^{ème} Rallye Régional de la Haute Vallée de la Loire

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne le 01 mars 2018 sous le numéro **06/18** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **169** en date du 01 mars 2018.

Comité d'Organisation

Président : Christian CHALINDAR

Membres : Christian de PUYRAIMOND, Véronique de PUYRAIMOND, Marie-Laure PRADINES, Michèle ARNIAC, Laurence BOISSY, Véronique ARAUD, Christian ARAUD, Michel LAC, Florian CORTIAL, Stéphane CHABALLIER.

Secrétariat du Rallye:

Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire, Place du Vallat, 43150 Le Monastier/Gazeille.

Téléphone : 04 71 03 81 72

Fax : 04 71 03 86 69

Mail : asahvl@orange.fr

Site : <http://www.asa-hvl.fr>

Permanence du Rallye : Collège Laurent EYNAC à Le Monastier/Gazeille

Le vendredi 15 juin 2018 de 17h30 à 21h30 et le samedi 16 juin 2018 de 07h30 à 21h30

Organisateur technique

Nom : L'Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire

Adresse :

A.S.A. de la Haute Vallée de la Loire, Bar/Hôtel le PROVENCE avenue des écoles 43150 Le Monastier/Gazeille

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Présidente : Nicole FOREST lic. N° 1882

Membres : Georges BEAL Lic. N° 2910

Joëlle ALLEMAND Lic. N° 16382

Directeur de Course : Christophe ARSAC Lic. N° 3591

Directeurs de Course Adjoints : Louis René VERLINE Lic. N° 21427

Sylvie KRZYZANOWSKI Lic. N° 22005

Directeur de Course délégué à la voiture BBR Patrick ASSENAT Lic. N° 21221

Directeur de Course délégué à la voiture 00 Maurice BESSE Lic. N° 2926

Directeur de Course adjoint ES. 1, 3, 5 : Pascal MAGNE Lic. N° 43098

Directeur de Course adjoint ES. 2, 4, 6 : Pascal LAFFOND Lic. N° 227446

Médecin Chef : D.BOLOTNIKOV Lic. N° 201630

Commissaire Technique Responsable : Matthieu MACCOLINI Lic. N° 228892

Commissaires Techniques : Emeric PASCAL Lic. N° 37568

Dominique MONNIER Lic. N° 55260

Sylvie DALPAOS Lic. N° 6560

Chargés des relations avec les concurrents : Michel JULLIARD Lic. N° 12787

	Yvette CECILLON	Lic. N° 11374
Chargé des relations avec la presse :	Vincent POYET	Lic. N° 51660
Informatique et Classements	Yves PRORIOL	Lic. N° 63463
Voiture Info	Ecurie Licorne	
Nombre de postes de commissaires :	27	
Nombre de commissaires :	64	
Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale)		3

1.2P. ELIGIBILITE

Le 20^{ème} Rallye Régional Haute Vallée de la Loire compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes Coefficient 2,
- Le Challenge du Comité Régional d'Auvergne du sport Automobile,
- Le Challenge de l'Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, leur numéro de reconnaissance (**à imprimer en couleur**) ainsi que leur heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques **uniquement par mail**. Les vérifications administratives et techniques auront lieu le **Vendredi 15 juin 2018 de 17h30 à 21h45 à la salle des fêtes du Monastier/Gazeille**. Les vérifications finales seront effectuées : Garage TITAUD (Peugeot) avenue Laurent Eynac 43150 Le Monastier/Gazeille.

TAUX HORAIRE MAXIMUM DE LA MAIN D'ŒUVRE : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 20^{ème} rallye régional Haute Vallée de la Loire doit adresser **UNIQUEMENT** à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement qui peut être téléchargée sur le site de l'A.S.A. : <http://www.asa-hvl.fr>, dûment complétée, avant **le lundi 4 juin 2018 minuit**. Celle-ci doit impérativement mentionner l'adresse mail du pilote ou du copilote.

A.S.A. de la Haute Vallée de la Loire, Bar/Hôtel le PROVENCE avenue des écoles
43150 LE MONASTIER/GAZEILLE – TEL 04 71 03 81 72 – Fax 04 71 03 86 69

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €

Une réduction de 15 € sera faite pour les équipages 50% ASA HVL

Une réduction de 25 € sera faite pour les équipages 100% ASA HVL

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. La demande d'engagement incomplète ne sera pas prise en compte. Elle devra être accompagnée des photocopies : Licences valables pour l'année en cours, permis de conduire et le cas échéant l'attestation de prêt de voiture.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de forces majeures, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Toute assistance en dehors des parcs d'assistance prévus dans le carnet d'itinéraire est interdite. Un seul véhicule d'assistance sera accepté dans les parcs d'assistance. Aucune remorque ne sera acceptée.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Haute Vallée de la Loire représente un parcours de 140,400 km.

Il est divisé en une étape et quatre sections.

Il comporte six épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,000 km.

Les épreuves spéciales sont :	ES 1-3-5	GOUDET-SALETES	7.300 km
	ES 2-4-6	COLEMPCE-LE MONASTIER	6.100 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Le nombre de passage maximum est limité à 3.

Les jours de reconnaissance autorisés sont :

Chaque pilote pourra choisir 3 jours parmi les dates suivantes :

samedi 2 juin 2018, dimanche 10 juin 2018 et vendredi 15 juin 2018	}	de 9h à 18h00.
--	---	----------------

Le carnet d'itinéraire sera disponible à partir du samedi 2 juin 2018 au Bar/Hôtel le PROVENCE avenue des écoles 43150 LE MONASTIER/GAZEILLE.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange
- Chef de poste : Chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le samedi 16 juin 2018 à 22h30 à la salle des fêtes du Monastier/Gazeille.

Prix en espèces :

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE			N2*
		+de 4 partants	1 à 3 partants	De 4 à 10 partants	+ de 10 partants	+ de 10 partants
1 ^{er}	350 €	130 €	165 €	330 €	330 €	330 €
2 ^{ème}	250 €	80 €		165 €	165 €	
Milieu de classement						330 €
3 ^{ème}	180 €	50 €		100 €	100 €	
4 ^{ème}					80 €	
Dernier						330 €

Pour le 20^{ème} Rallye la classe N2 sera primée conformément au tableau ci-dessus.

*Particularité de la classe N2 l'équipage se trouvant en milieu de grille de classement sera primé à hauteur de 330 € ainsi que le dernier sans possibilité de cumul.

Coupe des dames : 150 € au premier équipage féminin.

Coupes :
au minimum 1 coupe sera distribuée à chaque équipage primé.
1 coupe à chacun des 3 premiers du classement général.
1 coupe à chacun des 3 premiers du classement par groupe.
1 coupe à chacun du classement par classe limité à un tiers des classés.
2 coupes seront remises aux commissaires tirés au sort et présents à la remise des prix.
Les coupes ne sont pas cumulables.